



Les collègues ont été destinataires d'un message du vice-rectorat adressé spécifiquement aux enseignants et le SNES Mayotte a par ailleurs pris connaissance d'une autre communication du VR adressé aux chefs d'établissements. De l'avis des plus anciens d'entre nous, on n'a jamais vu une telle réaction de la part d'un VR depuis 2005. Marque d'affolement ou pas, cela reste inacceptable.

Les deux documents font état d'une rentrée en « *mode dégradé* ». C'est le moins qu'on puisse dire alors que, depuis trois semaines se déroule et se poursuivra la semaine prochaine une grève générale avec des barrages un peu partout sur l'île. Mais le VR au prétexte de « *ne pas adopter une attitude provocatrice aux yeux de la population* » prétend réorganiser les services en appliquant un « *principe de proximité géographique* », nouveau concept et qui concernerait les élèves comme les enseignants !

Les élèves ne pouvant se déplacer par « *manque de transports ou à cause des barrages auront accès à l'établissement du second degré le plus proche de leur domicile* » Quant aux enseignants, « *ils peuvent rejoindre un établissement proche qui n'est pas leur lieu d'affectation officielle où ils devront se signaler dès leur arrivée* ». Mais ce n'est pas écrit qu'ils **doivent** le rejoindre, ce n'est donc pas une obligation.

Si l'on peut comprendre la volonté de mettre à disposition des élèves des ressources pédagogiques numériques, comment peut-on, dans le contexte d'insécurité que nous connaissons envoyer des jeunes dans des établissements dont ils ne sont pas élèves ? De plus les enseignants ont des établissements d'affectation et d'exercice, ce ne sont pas des équipes mobiles qu'on peut déplacer au gré des besoins. Quel serait le sens d'une telle démarche si ce n'est d'organiser une vaste garderie ? Au prétexte d'organiser une rentrée coûte que coûte, les enseignants devraient donc se rendre dans les établissements proches de leur domicile sans ordre de mission, sans couverture ? L'accident de travail pendant le trajet n'étant reconnu qu'entre le lieu d'affectation et le domicile privé, c'est hors de question. Faut-il redire une fois de plus que les enseignants exercent, dans le respect de la réglementation, un

service d'enseignement et pas autre chose ?

Voilà une raison supplémentaire de participer massivement, dès cette rentrée, à la grève pour laquelle la FSU a déposé un préavis. Nous en avons assez de ce type de traitement qui ne tiendrait aucun compte de notre situation statutaire et réglementaire et du contexte social.

Nous invitons nos collègues à **ne pas prendre de risques inutiles en s'aventurant sur des routes barrées sans garantie de retour chez eux**. Le SNES-Mayotte, par ailleurs, a des informations selon lesquelles des barrages hors contrôle du collectif et de l'intersyndicale seraient organisés la semaine prochaine. Là encore la grève est une réponse. Elle l'est aussi, enfin et surtout, si l'on veut que nos revendications sur la stabilisation, l'attractivité et la mise en place d'un plan de titularisation des contractuels, aboutissent un jour.

Pour rappel, le SNES-Mayotte revendique l'attribution de l'ISG pour ceux qui ont perçu l'IE dégressive, la hausse de l'indexation au minimum au niveau de celle de la Réunion (1,53) et l'attribution par agent de l'ISG avec un montant de 25 mois de salaire au lieu de 20 mois actuellement.

Tous en grève dès le 12 pour protester contre le mépris, l'insécurité et qu'on compense enfin nos difficiles conditions de travail !